

Au titre du présent Bon de Commande, le client, représenté par M. / Mme, commande au Fournisseur ARCHE MC2, le lot de SMS suivant :

Je soussigné(e),

Choix	Code	Volume	Prix HT
<input type="checkbox"/>	SMS500	Crédit de 500 SMS pour votre application Viesion	50 €
<input type="checkbox"/>	SMS5000	Crédit de 5 000 SMS pour votre application Viesion	480 €
<input type="checkbox"/>	SMS10000	Crédit de 10 000 SMS pour votre application Viesion	900 €

Abonné au logiciel VIESION désigné Gestionnaire en charge de l'administration de la fonction SMS :

Nom		Prénom	
Structure		Fonction	
Mail		Téléphone	

Bon de commande à renvoyer par mail à : assistance.abonnement@arche-mc2.fr

Date	Signature	Cachet

Conditions générales de vente

La signature du présent Bon de Commande emporte le consentement exprès et sans réserve aux conditions ci-dessous, qui constituent des conditions particulières, additionnelles et complémentaires du contrat entre le Client et le Fournisseur.

Objet

Le service SMS constitue une fonction complémentaire facultative du logiciel VIESION, permettant aux abonnés du Client d'adresser le nombre de SMS prévu ci-dessus aux correspondants de leurs choix, et notamment à ceux dont les données sont traitées par le Client au moyen du logiciel VIESION.

Règles particulières de fonctionnement

Les SMS sont crédités à la réception par le Fournisseur du présent Bon de commande signé par le Client. Le Client déclare sur le présent Bon de Commande un abonné au logiciel VIESION (désigné le « Gestionnaire ») chargé de l'administration du service SMS auquel le Fournisseur attribue des paramètres dédiés à la gestion des SMS au sein du logiciel VIESION. A défaut de désignation d'un Gestionnaire, le Fournisseur affectera la fonction Gestionnaire à l'un des abonnés du Client. L'encours et le détail de la consommation de SMS est accessible à tout moment par le Gestionnaire depuis son profil

d'abonné au logiciel VIESION. Le Gestionnaire pourra attribuer à tout ou partie des abonnés du Client l'autorisation d'émettre des SMS à partir du logiciel VIESION.

Facturation

Le Fournisseur facturera le Client dès réception du présent Bon de commande. Les SMS ne sont pas remboursés en cas d'absence d'utilisation.

Responsabilités

La seule obligation du Fournisseur au titre du service SMS est de mettre à la disposition du Client le nombre de SMS souscrit par le au présent Bon de commande, à l'exclusion de toute autre obligation. Le Client est exclusivement responsable de l'utilisation qu'il fait du service SMS. Le Fournisseur ne peut pas être tenu pour responsable des problèmes d'acheminement des SMS, notamment du défaut d'acheminement ou du délai d'acheminement de ceux-ci, qui dépendent exclusivement des opérateurs de télécommunication concernés.

Durée

Le service SMS souscrit est disponible pendant toute la durée du contrat conclu par le Client.

Arche MC2 : le digital au service de la personne

☎ arche-mc2.fr

Siège social : ARCHE MC2 - 1600, route des Milles - Domaine de la Parade - 13090 AIX-EN-PROVENCE